



## REGLEMENT DIVISION DU SPORT ELITE

### « TRAMPOLINE »

Seules les dénominations masculines sont utilisées dans ce document, les dénominations féminines sont systématiquement sous-entendues.

#### LEGENDE

FSG :	Fédération Suisse de Gymnastique	TRA :	Trampoline
AGG :	Association Genevoise de Gymnastique		Centre Cantonal d'Entraînement
CC :	Comité Cantonal	DTE :	Division Technique du Sport d'Elite

Ce règlement spécifie le fonctionnement du centre de performance en trampoline de l'AGG (le « centre »), qui accueille les meilleurs gymnastes du canton de Genève. Chaque gymnaste qui appartient à ce centre est conscient du fait qu'il est un sportif d'élite ou qu'il se prépare à le devenir.

#### • **LE GYMNASTE**

##### • **DROITS**

- Recevoir un enseignement de qualité, conformément aux exigences dictées par la discipline et le centre.
- Bénéficier d'un bon encadrement technique et moral (voir <https://agg-ge.ch/ethique/>).
- Être accompagné de son entraîneur ou d'un remplaçant pour les concours, manifestations ou stages.
- Être entendu par son entraîneur (droit étendu aux parents des gymnastes mineurs), et/ou par sa hiérarchie directe.
- Connaître toute décision prise le concernant.
- Être respecté, cf site [www.agg.ch](http://www.agg.ch) (éthique) et affiche dans la vitrine de la salle AGG.

##### • **DEVOIRS**

###### Entraînements

- Remettre, avant d'aller dans le vestiaire, à son entraîneur, son téléphone portable et le récupérer après être sorti du vestiaire, afin d'assurer l'intimité de tous.
- Être régulier et à l'heure aux entraînements.
- Annoncer, dès que possible, toute absence par téléphone ou message à l'entraîneur.
- Respecter toutes les personnes qui fréquentent la salle AGG et respecter le travail des autres gymnastes.
- Prendre soin de l'équipement prêté ainsi que du matériel utilisé en salle. Aider à l'installation et désinstallation du matériel.
- Présence obligatoire à une visite médicale annuelle et tests physiques pour les groupes du centre dans un centre certifié Swiss Olympic.
- Présence obligatoire aux séances demandées par l'entraîneur : le gymnaste mineur est accompagné par ses parents.
- S'engager à respecter les décisions sportives, techniques et diverses des entraîneurs. Le gymnaste a la possibilité de convenir d'un entretien en cas de besoin et afin de comprendre les choix.
- Pour les gymnastes les plus âgés : donner l'exemple aux plus jeunes notamment dans le comportement et l'attitude mais également en utilisant un langage correct et un vocabulaire adapté.

- Être attentif à son comportement et à son image en toute circonstance, y compris hors des entraînements, afin que sa réputation et l'image de son sport véhiculées soient irréprochables.
- Le gymnaste est amené à évoluer dans différents groupes selon son niveau de pratique, potentiel de progression avec des objectifs individuels. Cette mobilité est proposée par les entraîneurs et approuvée par l'entraîneur chef(fe), après discussion avec le gymnaste et, au cas d'un gymnaste mineur, les parents. L'appartenance à un groupe n'est donc pas définitive et peut changer.

#### Motifs d'exclusion pour une durée définie ou définitive du centre :

Le centre se réserve le droit d'exclure, avec l'accord du responsable du centre et du CC, un gymnaste à tout moment :

- Si le comportement pendant l'entraînement n'est pas adéquat.
- Si les objectifs fixés ne sont pas atteints selon évaluation avec l'entraîneur.
- En cas de doute sur la santé physique et/ou psychique du gymnaste en se réservant le droit de demander un certificat médical auprès d'un médecin agréé.

#### Assurance

- Avoir une assurance maladie et accident de base. Pour information, chaque gymnaste est assuré, en cas d'accident lors d'un entraînement, à la Caisse d'Assurance du Sport (CAS) de la FSG, ce qui n'exclut pas l'assurance obligatoire.
- Chaque gymnaste doit être membre d'une société affiliée à l'AGG. La commission se charge de cette affiliation.

#### Démission

- Toute démission doit être faite par écrit à son entraîneur et au responsable du centre.
- Tous frais engagés par la commission (inscriptions aux concours ou autres) seront à rembourser.

#### Compétitions, manifestations, stages, camps à l'extérieur

- Toutes les dates sont données en début de saison, s'y conformer. Elles peuvent être sujettes à des changements dans le courant de l'année.
- Participer aux compétitions ou manifestations planifiées sauf contre-ordre médical.
- La participation aux stages cantonaux et nationaux est obligatoire pour les gymnastes du centre.
- Lors des camps à l'extérieur, compétitions ou manifestations, le gymnaste est sous la responsabilité des entraîneurs.
- Pas de relations directes avec les parents pendant l'échauffement, la compétition ou la manifestation.
- En cas de non-participation, sans raison valable, le remboursement de la finance d'inscription sera demandé aux parents.
- L'athlète a l'obligation de rester sur le lieu de compétition jusqu'à la fin de la cérémonie protocolaire de la catégorie d'âge pour laquelle il est inscrit.

#### Tenue vestimentaire pour les entraînements

Elle doit être adaptée à l'activité, justaucorps ou short et t-shirt près du corps, cheveux attachés, pas de bijoux ni piercing.

Le training officiel est remis seulement aux gymnastes du centre qui participent aux compétitions nationales et internationales. Il doit être porté lors de toutes sorties officielles selon les instructions de l'entraîneur/moniteur. Le training est remis pour une saison sportive contre une partie financière non remboursable. Il doit être rendu en fin de saison lavé et en bon état (sans tâche, sans trou et non délavé) sinon il sera facturé.

## • **ENCADREMENT DES GYMNASTES**

L'encadrement est décidé par le CC et le responsable du centre. Les entraîneurs sont tous titulaires d'un brevet J+S, d'un brevet FSG ou ont suivi une formation équivalente dans un pays étranger. Quant aux aides, ils suivent une formation cantonale, voire fédérale.

## • **DECISIONS**

#### Sanctions

Sur demande de l'entraîneur responsable avec l'aval de l'entraîneur chef(fe) et du responsable du centre, des décisions peuvent être prises pour tout manquement aux règles mentionnées dans le présent document selon les étapes suivantes :

- Avertissement avec avis aux parents

- Renvoi de l'entraînement avec téléphone aux parents pour venir rechercher le gymnaste
- Renvoi temporaire avec avis écrit aux parents et copie au CC
- Renvoi définitif avec avis écrit en recommandé approuvé par le CC

#### Dégâts au matériel, salle d'entraînement ou bâtiment

Tout dégât causé par le non-respect des consignes de l'entraîneur ou par une utilisation incorrecte sera signalé aux parents, lesquels devront prendre en charge les frais de réparation.

#### Difficultés à suivre le programme technique

En cas de problème momentané et dans l'intérêt du gymnaste, ce dernier et ses parents seront convoqués par l'entraîneur responsable pour trouver une solution.

## • **LES PARENTS**

### • **DROITS - DEVOIRS**

Demander un entretien à l'entraîneur, être informé sur l'avancement gymnique de son enfant, recevoir les informations et communication dans des délais raisonnables.

Inversement les parents sont priés de ne pas intervenir dans l'organisation des cours, ou s'immiscer dans le programme technique prévu pour le gymnaste.

Il est demandé aux familles qui ont un athlète dans un centre, de suivre la formation sur le dopage et d'en parler avec le sportif. Pour cela il faut aller sur le site : [swiss sport integrity](#), e-learning « Clean Winner ».

Lors des visites des parents, famille et amis, merci de ne pas prendre de photo ou de filmer afin de respecter le droit à l'image.

Lors des manifestations mises sur pied par la commission, chaque parent est tenu d'apporter son aide à l'organisation (montage, buvette, pâtisserie, démontage, etc.).

### • **ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS AUX ENTRAÎNEMENTS**

Sur demande du Service des Sports de la ville de Genève, ne pas arrêter votre véhicule devant l'entrée de la salle d'entraînement sur le passage à piétons afin d'y déposer ou de reprendre votre enfant. Utiliser le parking public.

### • **PHOTOS / VIDEOS**

Les entraîneurs, aides, responsables de la commission et professionnels sont parfois amenés à :

- Filmer le gymnaste lors des exercices pour apporter les corrections nécessaires
- Filmer ou photographier le gymnaste pour créer un document didactique comme support pour les cours de formation, pour les juges ou pour la création d'un dossier de sponsoring
- Rédiger des articles avec photos pour la revue de la Gymnastique Genevoise ou autres médias
- Insérer les résultats sur le site, Facebook, Instagram et la newsletter

Les parents **opposés** à ces pratiques sont tenus d'informer l'entraîneur ou le responsable du centre au plus vite, le cas échéant, l'AGG estime que vous donnez votre autorisation à ce que votre enfant soit pris en photo ou filmé dans le cadre des points mentionnés ci-dessus.

Les gymnastes et parents sont tenus de ne pas diffuser de vidéos ou photos d'autres gymnastes.

### • **OBLIGATIONS FINANCIERES**

La cotisation annuelle est décidée par le responsable de la commission et le responsable du centre en séance de la DTE avec l'approbation du CC. Une communication par courriel est envoyée aux parents les informant du montant de la cotisation annuelle, du nombre de versements à faire et des délais de paiement. cf. tableau en annexe.

A partir du deuxième enfant inscrit dans la commission, un rabais de CHF 100.- est octroyé à la famille et réparti entre les disciplines de la DTE.

Un premier rappel sera envoyé avec un nouveau délai de paiement. En cas de non-versement dans les délais impartis, un deuxième rappel sera envoyé avec un dernier délai. Passé ce délai, le gymnaste sera exclu des entraînements et ne pourra reprendre qu'après paiement de l'arriéré.

En cas de renvoi définitif (voir ci-dessus), les cotisations seront dues pour le mois en cours.

En cas d'arrêt pour raison médicale (certificat médical à l'appui) ou autre motif, en accord avec le responsable du centre les cotisations seront dues pour le mois en cours. Dès la reprise de l'entraînement, la cotisation sera à nouveau perçue.

Veuillez utiliser les coordonnées du compte suivant pour tout paiement :

IBAN CH 26 0900 0000 1744 5146 2

En faveur de : AGG Commission Trampoline

Réf. : « nom du groupe + nom et prénom du trampoliniste »

Résumé des frais annuels à prévoir :

- Inscription de CHF 100. — à payer pour réserver sa place et pouvoir débiter le cours (montant qui sera déduit de la cotisation annuelle)
- Cotisation annuelle (varie selon le nombre d'heures d'entraînement : cf. annexe)
- Redevance Sport de Performance (licence pour participer aux compétitions nationales), CHF 175.-
- Location du training AGG, environ 30.-
- Tenue de compétition, environ CHF 140.- à CHF 230.-
- Déplacements aux compétitions et regroupements aux frais de la famille (transport, repas et hébergement si besoin).
- Stages.

#### • **CHEQUES-FAMILLE DE LA VILLE DE VERNIER**

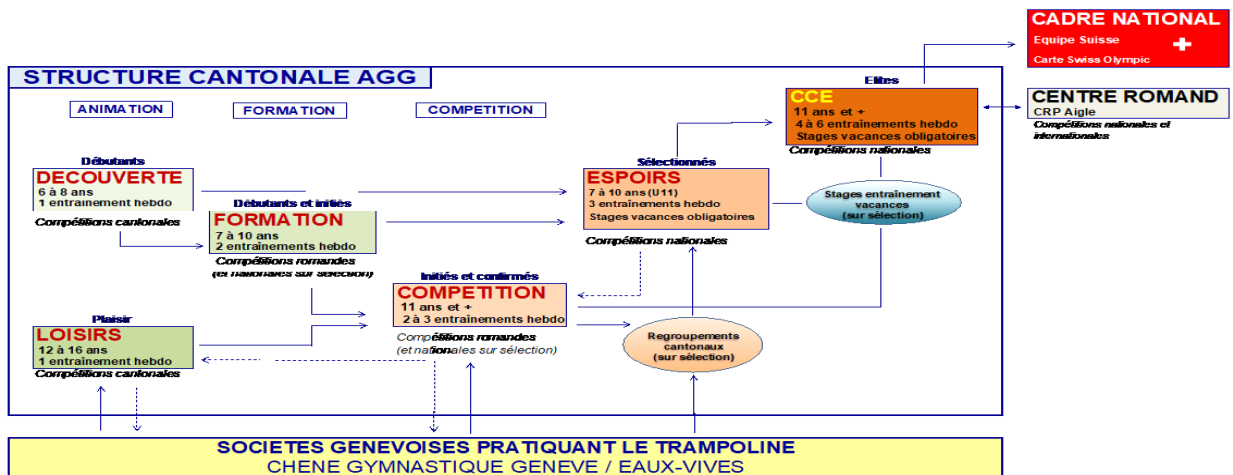
Si un gymnaste est bénéficiaire de « chèques famille » délivrés par la Ville de Vernier, les remettre sans tarder à l'entraîneur responsable.

#### • **APPROBATION**

Le règlement est considéré comme lu et approuvé dès réception par courriel et sans retour dans les 15 jours de la part d'un parent.

Règlement rédigé par les responsables de la DTE et la commission et approuvé par les membres du CC de l'AGG à Genève mai 2024.

## ORGANISATION DES GROUPES



## DEFINITION DES GROUPES

### • GROUPE « DECOUVERTE » (6-8 ANS)

Objectif : Former les plus jeunes débutants aux bases du trampoline. Détecter les talents potentiels et leur proposer alors une pratique de compétition pour progresser davantage. Proposer une découverte du monde compétitif.

Entraînement : 1 entraînement par semaine.

Compétition : Préparation et participation aux compétitions cantonales (2 compétitions minimum).

Programme : Bases du trampoline. Préparation physique (renforcement musculaire, souplesse...) et technique.

### • GROUPE « LOISIRS » (12-16 ANS)

Objectif : Offrir une pratique d'animation, en développant la notion sécuritaire sans oublier la recherche de plaisir. Proposer une découverte du monde compétitif.

Entraînement : 1 entraînement par semaine.

Compétition : Préparation et participation aux compétitions cantonales (2 compétitions minimum).

Programme : Apprentissage des mouvements de base gymnique.

### • GROUPE « FORMATION » (7-10 ANS)

Objectif : Offrir une pratique d'animation, en développant la notion sécuritaire sans oublier la recherche de plaisir. Proposer une découverte du monde compétitif.

Entraînement : 2 entraînements par semaine.

Compétition : Préparation et participation aux compétitions nationales, romandes et cantonales (2 compétitions minimum).

Programme : Apprentissage des mouvements de base gymnique.

### • GROUPE « COMPETITION » (11 ANS ET +)

Objectif : Faire accéder les jeunes compétiteurs aux acrobaties plus complexes en vue d'intégrer le centre si le niveau atteint le permet. Passerelle d'accès au haut niveau.

Entraînement : 2 à 3 entraînements par semaine (priorité aux enfants s'entraînant 3 fois hebdomadaires).

Compétition : Préparation et participation aux compétitions nationales, romandes et cantonales (6 compétitions minimum).

Programme : Catégorie U13 et + compétitives. Préparation physique (renforcement musculaire, souplesse...) et technique élaborée d'après le plan de développement national trampoline FSG.

- **GROUPE « ESPOIRS » (7-10 ANS)**

Objectif : Faire accéder les jeunes compétiteurs aux acrobaties plus complexes en vue d'intégrer le centre si le niveau atteint le permet. Passerelle d'accès au haut niveau.

Entraînement : 3 entraînements par semaine (+ stages obligatoires pendant les vacances scolaires).

Compétition : Préparation et participation aux compétitions nationales, romandes et cantonales (6 compétitions minimum).

Programme : Catégorie U11 compétitive. Préparation physique (renforcement musculaire, souplesse...) et technique élaborée d'après le plan de développement national trampoline FSG.

- **GROUPE « CENTRE DE PERFORMANCE » (11 ANS ET +)**

Objectif : Faire accéder les compétiteurs au plus haut niveau en vue d'intégrer le cadre national si le niveau atteint le permet. Passerelle d'accès aux cadres nationaux.

Entraînement : 4 à 6 entraînements par semaine selon les catégories compétitives (+ stages obligatoires pendant les vacances scolaires).

Compétition : Préparation et participation aux compétitions internationales, nationales, romandes et cantonales (6 compétitions minimum).

Test : Participer à 1 test physique et technique annuel minimum.

Programme : Préparation physique (renforcement musculaire, souplesse...) et technique élaborées d'après le plan de développement national trampoline FSG.

#### Missions et objectifs du centre

Organiser des entraînements réguliers et efficaces pour préparer les gymnastes aux :

- Différents tests internes qui sont préparés par l'entraîneur responsable
- Compétitions cantonales, régionales et Championnat Suisse
- Tests d'entrée du Centre Régional Romand de Trampoline (CRRT)
- Différents tests d'entrée des cadres espoirs ou juniors
- La planification et le déroulement des entraînements sont basés sur les directives des responsables des cadres nationaux respectifs de la FSG et du responsable du CRRT stationné à Aigle.

#### Filière de formation

- Passage par le groupe « compétition » pour développer les compétences des plus jeunes. Selon aptitudes, comportement et tests internes réussis, le gymnaste peut être accepté au centre.
- Passer les tests mis en place par l'entraîneur responsable.
- La 1ère année dans le centre permet de définir les qualités d'adaptation pour poursuivre la formation du gymnaste de bon, voire haut niveau de performance.
- Participer aux différentes compétitions FSG, voire Championnat Suisse.
- Selon la progression, aptitudes et critères de sélections demandés par le CRRT et la FSG, le gymnaste peut être accepté au CRRT à Aigle ; il devra dès lors suivre certains entraînements et stages du CRRT selon les exigences mises en place. La FSG, voire le CRRT, transmettent ces informations au responsable technique et administratif du centre.

#### Règles pour poursuivre dans le centre

- Participer à tous les entraînements proposés.
- Atteindre mensuellement un minimum de 90% de présence aux entraînements (stages compris).
- Faire preuve de motivation lors des entraînements.

#### Objectifs de Performance

- Obtenir une qualification pour le Championnat Suisse.
- Atteindre les objectifs individuels fixés par l'entraîneur responsable.

**Cotisations annuelles pour toutes les disciplines de la Division Technique du sport Elite  
GNC / GAF / GNM / TRA**  
présentent dans la salle d'entraînement de gymnastique de l'AGG et au Centre Sportif du Bois-des-Frères

	COTISATIONS ANNUELLES (valable dès le 1er août)			Coût Détaillé	
	Nombre d'heures par semaine	Montant à payer	Échéances de paiement	CHF/mois (40 sem.)	Prix de l'heure
<b>Groupes Eveil Découverte Loisirs</b>	0,75	550,00	2 versements : 30 septembre 31 décembre	55,00	18,33
	1	600,00		60,00	15,00
	1,5	700,00		70,00	11,67
	2	800,00		80,00	10,00
	3	900,00		90,00	7,50
	4	1 000,00		100,00	6,25
<b>Groupes Elite Compétition Adulte</b>	2	800,00	2 versements : 30 septembre 31 décembre	80,00	10,00
	3	1 000,00	4 versements : 30 septembre 31 décembre 28 février 30 avril	100,00	8,33
	4	1 100,00		110,00	6,88
	5	1 200,00		120,00	6,00
	6	1 300,00		130,00	5,42
	7	1 400,00		140,00	5,00
	8	1 500,00		150,00	4,69
	9	1 600,00		160,00	4,44
	10	1 700,00		170,00	4,25
	11	1 800,00		180,00	4,09
	12	1 900,00		190,00	3,96
	13	2 000,00	200,00	3,85	
	14	2 100,00	10 versements : 31 août 30 septembre 31 octobre 30 novembre 31 décembre 31 janvier 28 février 31 mars 30 avril 31 mai	210,00	3,75
	15	2 200,00		220,00	3,67
	16	2 300,00		230,00	3,59
	17	2 400,00		240,00	3,53
	18	2 500,00		250,00	3,47
	19	2 600,00		260,00	3,42
20	2 700,00	270,00		3,38	
21	2 800,00	280,00		3,33	
22	2 900,00	290,00		3,30	
23	3 000,00	300,00		3,26	
24	3 100,00	310,00		3,23	
25	3 200,00	320,00		3,20	

Tableau de cotisations rédigé par les responsables des commissions de la DTE et approuvé par les membres du Comité Central de l'AGG à Genève le 18 mai 2020